

# Le Parc Naturel des Calanques

ANDRE-LECONTE-VASSEUR

Promotion 59-B  
Groupe n°6



Projet RTP

# **Table des matières**

## *Introduction*

### **I- Présentation du Parc National des Calanques**

I.A- Les calanques de Marseille.

I.B- Contre quoi les protéger.

### **II- Les acteurs**

II.A- Le GIP, un groupement de nombreux acteurs

II.B- Les opposants au projet

### **III- Les enjeux du Parc National des Calanques**

III.A- Les conflits d'usage.

III.B- La question du tourisme.

III.C- Enjeux économiques et politiques.

## *Introduction:*

Depuis plus de cinquante ans les calanques de Marseille sont classées site protégé. Dès lors divers décrets, accords sont apparus afin d'autoriser la pêche dans certaines zones, ou de protéger certains endroits depuis cette période. Mais en 2006, une loi est créée : la nouvelle loi relative aux parcs nationaux. Afin de protéger cette zone naturelle aux multiples richesses, peu de temps après la création de cette loi, la ville de Marseille lance le projet du premier parc naturel périurbain français, celui du Parc National des Calanques. Or contre toutes attentes ce projet fait actuellement grand débat dans notre belle région qu'est la Provence, même parmi les plus pro-environnements.

Grâce à l'exceptionnelle beauté de leurs paysages, la richesse de leur faune et leurs magnifiques fonds marins (considérés parmi les plus beaux de la côte méditerranéenne), ces calanques ont toujours attiré un grand nombre de personnes: touristes, pêcheurs, plongeurs, chasseurs, randonneurs... La grande majorité, au constaté la diminution du nombre d'espèces animales et de la dégradation des fonds marins (quasi-disparition de mérours et langoustes), et s'est accordée à protéger ce lieu exceptionnel.

Le débat ne porte pas sur l'idée de création du Parc mais sur les restrictions draconiennes qu'il impose (interdictions d'accès à la majorité des sentiers, voies escalades, de chasse sous-marine et de spots de plongée au niveau de l'archipel de Riou etc...) alors qu'en plein milieu de la zone l'on peut trouver le célèbre déversoir des égouts de Marseille.

Face à cette incompréhension, plusieurs associations se sont manifestées à l'encontre de la création du Parc National des Calanques. La controverse est alors née. Un grand nombre d'acteurs entre en jeu, faisant avancer ou reculer cette controverse.

Tout d'abord nous allons vous présenter les raisons ayant amenées ce projet du Parc National des calanques, puis nous expliquerons – après avoir présenté les différents acteurs – quels sont les enjeux liés à ce parc.

# I- Présentation du projet

## A- Les Calanques de Marseille

Deux conditions sont nécessaires à la création d'un parc naturel. La première est son caractère naturel et culturel (faune, flore, paysage) et la seconde est son aspect menacé. Ces deux conditions sont remplies par les calanques.

Ces calanques sont issues d'une grande richesse géologique. Ses roches sont d'origine sédimentaire et ont émergé par le chevauchement des plaques africaines et européennes. On peut alors facilement admirer sur les falaises, en plus de paysages exceptionnels, les alternances de calcaire blanc, grès et poudingues.

C'est aussi un territoire riche culturellement. Il reste de nombreuses traces laissées par l'être humain à travers son évolution. Il est possible d'observer des vestiges de l'homme préhistorique comme la grotte Cosquer, et plus récent les barquettes de pêcheurs en surface ou sous l'eau les épaves d'avions ou de navires, comme le La Drôme, cuirassé coulé durant la première guerre mondiale.

Pour ce qui est de la faune et de la flore, sur terre on recense plus de 80 espèces d'oiseaux (dont 67 protégées), 13 espèces de chauves-souris, ainsi qu'une grande variété de reptiles comme le Lézard ocellé, le plus grand d'Europe (80cm). Pour la flore, 900 espèces sont recensés dont 38 sont protégées et 43 reconnues remarquables.

Sur le plan marin, les calanques de Marseille comptent parmi les plus beaux fonds de la côte méditerranéenne. Sur les 60 espèces comptées, 14 sont considérées comme des habitats d'intérêt communautaire (ie rares et fragiles), tel l'herbier de Posidonie, plante marine produisant en grande quantité de l'oxygène, servant de nurserie, refuge et nourriture à une importante faune. Plus profond, on peut rencontrer les tombants recouverts de Gorgones, Coraux rouges, abritant aussi une importante faune sous-marine. Depuis peu, parce qu'ils sont protégés, on voit une reconquête des fonds par les mérus et langoustes, espèces quasiment disparus il y a dix ans. Avec la création du canal de Suez, d'autres se développent en Méditerranée, comme les Barracudas ou Girelle paons. Les plus chanceux pourront aussi apercevoir des thons, poissons lunes, dauphins ou tortue caouanne.

Toute cette richesse attire grand nombre de personnes et diverses activités se sont développées. Des clubs de plongée, professionnels ou de loisir ont fleuri. Les chasseurs sous-marins et pêcheurs profitent de leur weekend pour une virée en mer. Sur le plan terrestre, il n'est pas rare de voir des cyclistes, randonneurs, pratiquant d'escalade ou des chasseurs arborer les sentiers. Ce lieu profite principalement aux touristes et locaux l'été et à la population régionale le reste de l'année. Mais cette affluence, en plus des pêches illégales et dévastatrices de certains chalutiers ou autre, met en danger la biodiversité du parc. Il devient alors nécessaire de le protéger.

## B- Contre quelles menaces le protéger

Durant le XIXème siècle, la ville de Marseille s'industrialise, s'urbanise et se développe sur tous les plans. On voit alors apparaître au niveau des calanques des usines polluantes fabriquant du plomb, de la soude..., mais aussi une colonisation abusive avec la construction de cabanons,

des modes de pêches dévastateurs comme la pêche au chalutier ravageant les fonds marins. De plus les calanques, deviennent aussi le déversoir des égouts de la ville de Marseille.

De manière à les protéger, on en a fait un lieu de patrimoine. Mais la protection du territoire est prise dans ses propres contradictions. Qui dit patrimoine, dit attraction touristique. On a donc une sur-fréquentation des lieux. Des espaces sont détruits et aménagés pour faciliter l'accès au plus grand public possible. Des navires à gros gabarit viennent faire visiter les calanques, d'autres mouillent n'importe comment. En conséquence des routes sont construites, des hôtel-restaurants apparaissent ce qui développe de nouvelles tensions. Des risques comme les feux de forêt deviennent plus importants. A cela, on peut ajouter que l'idée que se fait la population marseillaise des calanques est bien différente de celles des touristes. Pour eux c'est essentiellement un lieu de repos et de quiétude loin de la ville.

Par contre l'attractivité générée par cette zone sur la population locale provoque de nouveaux impacts. Des infrastructures comme des lycées, zones d'activités, d'habitations se développent aux portes des espaces protégés.

La question de la territorialité de la protection vient à se poser. On a un accroissement des activités à sa périphérie, en contradiction avec une protection sur le long terme. La protection est ainsi liée à des enjeux économiques, sociaux, politiques, et surtout aux représentations que les populations se font de l'espace lorsqu'elles se l'approprient.

Ce constat prend ici une importance primordiale de par le voisinage de l'agglomération marseillaise. Le GIP des Calanques de Marseille tente, face à ces ambiguïtés et ces difficultés, d'assurer la protection et la transition vers le futur Parc National. Mais il est lui-même marqué par les fragilités étudiées, notamment par la nécessité de mettre tous les acteurs d'accord sur l'action à mener, ce qui diminue son efficacité.



**Figure 1: Calanque de Sugiton et son mythique spot de plongeon: le "torpilleur".**

## **II- Les différents acteurs**

### **A- Le GIP, un groupement de nombreux acteurs**

Au cœur des jeux d'acteurs qui animent la mise en place du parc des calanques de Marseille, on retrouve le GIP (groupement d'intérêt public) des calanques de Marseille. Il s'agit d'une structure juridique originale qui vise à porter le projet de parc national en intégrant un panel presque exhaustif d'acteurs dans l'élaboration et la mise en place du projet.

Le GIP des Calanques a été créé en 1999 dans le but d'animer et de coordonner les actions de protection du site ainsi que de préparer la création du parc national. C'est une personne morale de droit public. Il témoigne d'une volonté ancienne de protection du site et il se place en défenseur et architecte du projet de parc national. Il se compose de plusieurs types d'acteurs. On y retrouve l'Etat et les établissements publics, les collectivités territoriales concernées (Marseille Provence métropole par exemple), des associations et des propriétaires privés. Au total 40 membres tentent de représenter les intérêts de chacun dans les prises de décision. Le GIP permet de prendre en compte les personnes privées et les représentants de la société civile contrairement à un syndicat mixte.

Bien que le GIP paraisse être une structure apte à répondre aux enjeux liés à la multiplicité des usages et des acteurs sur le site des Calanques ses missions et sa marge de manœuvre sont très limitées. En effet, le GIP n'a par exemple aucun pouvoir de verbalisation. Il est forcé de se contenter d'informer le public sur les mesures de protection et de constater les infractions avant de les relayer aux services compétents. Le GIP n'est en réalité que le relais des institutions qui définissent les règles à appliquer sur le site.

Le GIP est par ailleurs très limité en moyens. Il ne dispose pas de financements propres et survit grâce aux subventions de ses membres et de ses partenaires ce qui soulève un certain nombre d'interrogations sur l'objectivité d'un tel dispositif qui pourrait être tenu en otage par certains de ses membres. Son personnel est lui aussi très limité. Le personnel opérationnel est principalement composé de saisonniers et d'employés de la ville de Marseille ce qui montre encore une fois le manque d'indépendance de la structure.

Les faiblesses du GIP sont compensées par le parc national des calanques une structure dont la pérennité permet ce qu'empêche le caractère éphémère du GIP et qui bénéficie d'une compétence plus étoffée.

Le GIP a aussi une mission de concertation en vue de l'établissement des règles du parc national. La « Commission Parc National » a ainsi piloté plusieurs ateliers de concertation pour travailler autour de thématiques variées allant de l'organisation des usages en mer et à terre jusqu'à la solidarité territoriale. Chacun des ateliers rassemble un panel d'acteurs privés et publics concernés par les thématiques abordées. Lors de ces ateliers, des propositions sont présentées et votées en vue de constituer la charte du parc national.

## B- Les opposants au projet

Alors même que le GIP s'associant à TNS SOFRES (l'institut de sondages) produit des chiffres globalement favorables au projet (76% de la population favorable au projet de parc naturel en décembre 2010) certains acteurs font entendre leur mécontentement quant à la pertinence du projet de parc national « en l'état ». L'intégration systématique des acteurs concernés dans un processus démocratique par le GIP atteint ses limites. La nature même du GIP tend à le rendre contreproductif. En effet, on comprend bien que les acteurs ont tout intérêt à maintenir cette structure qui leur garantit un certain pouvoir sur le site plutôt que d'encourager l'accélération du processus qui a en point de mire l'établissement d'une structure de parc national indépendante au sein de laquelle ils n'auraient plus leur place.

En plus de retarder la mise en place effective du parc national, le lent processus mis en branle par le GIP a aussi contribué à soulever une vague de mécontentement autour du projet. Ces opposants bien qu'ils ne remettent pas en cause la nécessité de la création du parc national contestent néanmoins la manière dont il est mis en place.

Les revendications sont principalement portées par le collectif des « Amis de la rade et des Calanques ». Ce collectif regroupe une cinquantaine d'associations hostiles à la mise en place du parc telle qu'elle est proposée par le GIP. On y retrouve des associations de pêcheurs, de chasseurs, des clubs de plongée sous-marine etc. Toutes soucieuses de maintenir leurs habitudes et leurs traditions sur un site qu'ils arpentent parfois depuis très longtemps. Beaucoup des opposants critiquent la concertation au sein du GIP qu'ils considèrent n'être qu'une mascarade. Le caractère parfois peu consensuel de certaines décisions prises au sein d'un GIP trop grand a ébranlé la confiance que certains acteurs lui portaient initialement.



Extrait d'un compte rendu de conférence de presse de l'association des amis de la rade et des Calanques

A ces revendications sur les usages autorisés et interdits à l'intérieur du territoire du parc, viennent s'ajouter des revendications sur la délimitation du territoire en elle-même. Certains maires de communes refusent de voir une partie du territoire de leurs communes inscrites en « cœur de parc ». Ils veulent garder la main mise sur ces zones hautement stratégiques qui pourraient avec la mise en place du parc national se soustraire à leur aire d'influence.

Avec la mise en place du parc et son inauguration le 19 avril 2012, le mécontentement des opposants s'est amplifié. Choqués par la mise en place « dans l'urgence » du parc, convaincus du non aboutissement du processus de concertation initié par le GIP, ils saisissent le conseil d'état au travers de l'association des amis de la rade et des calanques. Leur action en justice vise à réparer ce qu'ils ressentent comme une injustice. Alors même que certaines de leurs pratiques sont désormais proscrites sous le couvert d'un mobile de protection environnementale, des activités industrielles bien plus dommageables pour le site et son intégrité ne sont pas concernées par le décret officiel.

Art. 22. – L'interdiction édictée par le 8° du I de l'article 3 n'est pas applicable aux rejets issus des stations d'épuration dans les zones affectées par ces rejets à la date de publication du présent décret. Cette interdiction n'est pas davantage applicable aux résidus de traitement de bauxite issus de l'usine d'exploitation de l'alumine située à Gardanne rejetés dans le canyon de la Cassidaigne mais est limitée jusqu'au 31 décembre 2015 s'agissant des résidus solides qualifiés de « boues rouges ».

#### Extrait du décret

En définitive, en plus de ne pas être parvenu à accoucher d'une charte acceptée de tous, le GIP n'a pas non plus réussi à atteindre les objectifs qu'ils s'étaient lui-même fixé. Le vœux pieux de mise en place d'un parc national dans le but de préserver un site remarquable s'est transformé en cauchemard : le projet manque par moment sa cible et suscite une véritable polémique.



### III – Les enjeux

Les projets de ce type (parcs naturels, zones protégées...), sont dans leurs principes acceptés par les différents acteurs concernés. Il est difficilement concevable de voir quelqu'un s'opposer à un projet visant à préserver l'environnement dans lequel il évolue. Pourtant ces mêmes projets sont parfois une importante source de conflits. Même si tous s'accordent à dire qu'il est nécessaire d'agir, peu s'entendent sur les modalités de la préservation du dit espace. Nous traiterons ici les différents enjeux qui ont considérablement freinés la mise en place du Parc Naturel des Calanques de Marseille.

#### A – Les conflits d'usage

Le « conflit d'usage » est une notion que l'on retrouve dans bien des controverses autour d'un projet. Elle peut se rapprocher de ce que l'on nomme « NIMBY » : *Not In My Backyard* (*pas dans mon jardin*). En d'autres termes, ce concept consiste à désigner ceux qui sont pour une idée ou un projet d'intérêt général ; mais qui s'y opposent lorsque la concrétisation de ce dernier doit se faire chez eux, proche de chez eux, ou plus généralement dans un espace qui les concerne. Un exemple concret est celui des parcs éoliens. En effet, tous s'accordent à dire qu'il faut développer les énergies renouvelables, mais lorsqu'un parc doit être implanté dans un secteur donné, bien des riverains s'y opposent (notamment à cause des différentes nuisances générées par ces éoliennes).

Dans le cadre de l'analyse ici présente, le conflit d'usage se résume en le fait que certains acteurs concernés veulent préserver les calanques tout en pouvant toujours les utiliser comme ils en ont l'habitude de le faire. Dès lors, sont particulièrement concernés tous ceux qui pratiquent des activités de loisirs sur le terrain : les plongeurs, les pêcheurs et autres adaptés aux sports en lien avec la mer. Le slogan affiché sur un tract des « Amis de la rade des Calanques » en dit long sur ce conflit d'usage en scandant :

Notre volonté de protéger l'environnement, notre patrimoine exceptionnel  
et nos activités ancestrales est forte, réelle et ne date pas d'aujourd'hui !

OUI A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
NON AU PROJET DE PARC NATIONAL EN L'ETAT  
LA LOI DE 2006 EST INADAPTEE

Un des facteurs primordial à prendre en compte est la proximité des calanques avec la ville de Marseille. Les calanques, et plus particulièrement celles de Luminy, sont très connues et fréquentées par les habitants de l'agglomération Marseillaise. Il n'était pas rare de voir quelques centaines de personnes tous les jours (en été) venir profiter du Sugiton. Les habitants locaux se sentent donc dépossédés d'un lieu qui leur est cher. Leur souhait initial était donc bien de préserver le site, mais plus pour eux que pour le site en lui-même.

Il est à noter que ce constat vis-à-vis des riverains est d'autant plus important que le parc englobe et se situe proche de plusieurs autres communes comme Cassis par exemple. Ce sentiment d'être privés de leur environnement les fait monter au créneau. Ceux qui pratiquent des activités sur le site revendiquaient aussi le fait que ce n'était pas leur activité qui était source

de dégradations, mais celles des autres. De par la multiplicité des activités présentes sur ces calanques, les conflits d'usage ont bel et bien été un vrai frein à la mise en place concrète du parc. De plus, les différents acteurs qui utilisaient le site mettaient en avant le fait qu'y interdire certaines activités ne ferait que les reporter sur d'autres – notamment les activités liées à la pêche.

Enfin, il est à noter que la taille du GIP à certainement nuit à son fonctionnement. En effet, le GIP (Groupement d'Intérêt Public) comprenait une multiplicité d'acteur aussi importante que variée : des collectivités locales, des associations, des privés... Ainsi, au regard des enjeux et plus particulièrement des conflits d'usage, le GIP a eu un fonctionnement mouvementé. Il a connu des oppositions entre les catégories qu'il comprenait (ex : Associations vs. Collectivités), mais aussi au sein des catégories elles-mêmes ; sur fond de conflits d'usage et d'intérêt. Le manque de lisibilité et d'influence effective du GIP a donc conduit au PNC – jugé plus efficace.

## **B – La question du tourisme**

Les calanques de Marseille, sont directement liées au tourisme. Il comprend bien évidemment la fréquentation périodique des habitants de l'agglomération Marseillaise qui viennent y pratiquer diverses activités qu'offre le site ; mais aussi tous ceux qui y viennent lors des périodes estivales par exemple. Ces activités sont principalement sportives, avec des offres en terme de plongée sous-marine, natation, escalade... ainsi que des activités terrestres comme la pratique du VTT ou plus simplement la randonnée (le parcours Marseille-Cassis étant par ailleurs connu dans ce domaine).

Les calanques de Marseille-Cassis forment donc un atout de taille pour une métropole de cette envergure. La ville de Marseille est toujours soucieuse de rayonner à l'échelle nationale mais aussi internationale. Il lui est pourtant difficile de se défaire de son image de ville sulfureuse en proie à diverses mafias et autres organisations criminelles. Cette image a donc un impact direct sur son attrait touristique. De fait, une piste possible d'amélioration de l'économie touristique concerne les calanques puisque ce type de site est très prisé par les touristes potentiels. Il y a donc d'une part une volonté de préserver cet environnement exceptionnel – avec toutes les restrictions que cette volonté induit – mais aussi un désir d'utiliser ce site en tant qu'image de marque, dans le but d'attirer plus de touristes. Cette impasse est de taille. On pourrait même parler de dilemme puisque des deux côtés, les choix défendus par la ville de Marseille sont tout à fait défendables.

Face à ce blocage, le GIP avait proposé l'établissement d'un label visant à concilier activités, tourisme et préservation de l'environnement. Le cœur même de leurs propositions reposait sur le concept de l'« éco-citoyen ». Ils appelaient à une préservation du site via la responsabilité de chacun. Cette proposition avait l'intérêt de concilier les choix paradoxaux précédemment évoqués. Mais elle amène à se poser la question de son efficacité. En effet, qu'en est-il de l'écotourisme ? Il s'agit encore ici, d'un concept que beaucoup partagent, mais que peu appliquent en pratique. C'est peut-être pourquoi Marseille a finalement tranché en faveur du PNC.

## C – Les enjeux économiques et politiques

La précédente section faisait état des enjeux touristiques. Ces enjeux, directement liés à des restrictions d'usage du site, renvoient de fait, à son économie tout entière. Des restrictions excessives auraient indubitablement induit une baisse considérable de la fréquentation des calanques, touchant ses activités et son économie. C'est une des raisons qui ont conforté les opposants dans leur position. Bien que conscients des menaces pesantes sur leur gagne-pain, les professionnels du tourisme ont eu peur que leurs activités soient impactées.

Mais les enjeux économiques renvoient à leur tour à des enjeux politiques. En effet, en partant du principe que l'objectif d'un élu à long terme est d'être réélu, ce dernier a tout intérêt à avoir son électorat derrière lui plutôt que contre lui.

C'est le cas des maires de Cassis et de La Ciotat qui ont adopté la position de refuser une adhésion au « cœur du parc » mais qui ont accepté de faire partie de « l'aire d'adhésion ». Autrement dit, ces derniers sont moins impactés par les restrictions qu'impose le parc mais ils montrent leur prise de conscience vis-à-vis des enjeux environnementaux. Quoiqu'il en soit, au regard de leurs motivations sur le sujet, cette position est un bon moyen de concilier un électorat pro-parc ainsi qu'un électorat plus sceptique à l'établissement de celui-ci.

Ces enjeux politiques ont eu un impact direct sur le tracé du parc. Le point précédent reflète le fait que la commune de Cassis aurait dû faire partie du parc lors du tracé initial. Il y a donc eu des interactions permanentes entre les acteurs en lien au PNC : du simple conflit d'usage entre deux exploitants d'une activité à la délimitation finale du parc.



Figure 2: Tracé actuel du Parc Naturel des Calanques de Marseille.

## *Conclusion*

Le Parc Naturel des Calanques est né d'une volonté de protéger cet espace si riche et particulier. Cette volonté de préserver ce site était partagée par les acteurs concernés. Mais le projet s'est heurté à plusieurs oppositions, en lien avec les enjeux induits par l'établissement du parc.

Le premier obstacle était celui des conflits d'usage. Tous s'accordaient à dire que le site était menacé, mais personne ne souhaitait voir son usage affecté. C'est un constat qui s'applique aussi bien aux acteurs des activités de loisir qu'aux habitués des calanques. Mais ces enjeux en amènent d'autres.

Réduire la fréquentation du site aurait eu comme effet externe un impact sur l'économie locale et plus particulièrement sur l'économie touristique. Ces effets, comme un jeu de dominos, ont des conséquences sur la politique et finalement sur la délimitation finale du parc.

L'analyse qui peut être faite sur ces enjeux nécessite un regard sur le long terme. Les calanques sont prisées et attirent toujours plus de public – ce qui en constitue une menace. Au moment où le projet avait été lancé, les activités proposées étaient encore « raisonnables » sur le plan des dégradations de l'environnement. D'où une certaine incompréhension vis-à-vis des usagers directs du site. Mais le regard sur le long terme aurait pu leur permettre de voir le parc sous un autre aspect : il a avant tout un but de prévention. Car si rien n'avait été mis en place, ce dernier aurait peut-être eu des dommages irréversibles. Raisonner l'usage du site aujourd'hui, permet de le rendre durable sur le long terme. Tout en diminuant sa capacité, on lui assure ici, une durée de vie permettant de l'exploiter plus longtemps.

Enfin, le parc, qui est officiellement né en avril 2012 a mis en évidence certaines faiblesses du groupement d'intérêts public. Ce dernier, en réunissant une multiplicité d'acteurs divers et parfois opposés, n'a pas su trouver de discours fort et uni. Son champ d'action était donc limité.

Aujourd'hui la mise en place du PNC se concrétise principalement par des actions de prévention qui incitent notamment les usagers à faire preuve d'éco-gestes. Seul l'avenir pourra dire si un tel projet qui a suscité de tels débats et qui se traduit par des actions limitées a un réel impact sur l'environnement.

## Bibliographie

<http://www.chassepassion.net/component/content/article/804>

<http://acs.sormiou.free.fr/parc/documents/jurid/documents/conf-presse-06062012.pdf>

<http://www.apnea.fr/sites/default/files/styles//public/public/magazine/2012-06/contenu/7-240-calanques.png>

<http://www.mountainbikers-foundation.com/dossiers-en-cours/parc-national-des-calanques/>

<http://www.guidesprovence.com/parc-national-calanques-compagnie-des-guides/>

[http://www.gipcalanques.fr/racine/accueil/demain\\_un\\_parc\\_national\\_pour\\_proteger/le\\_projet\\_de\\_parc\\_national](http://www.gipcalanques.fr/racine/accueil/demain_un_parc_national_pour_proteger/le_projet_de_parc_national)

<http://www.calanques-parcnational.fr>

<http://blogs.mediapart.fr/blog/francoise-degert/020311/parc-national-des-calanques-marseille-au-bord-de-la-crise-de-nerfs>

<http://geographie.ens.fr/A-L-opposition-locale-au-projet-de.html>

<http://www.libemarseille.fr/henry/2011/10/enquete-publique-ouverte-pour-le-parc-des-calanques.html>